

des Sâgnes (restitution qui pourrait ne pas avoir été décelée à l'occasion du traçage du 18 novembre en raison de la faible masse de traceur injectée ou parce qu'elle ne se produirait que pour des valeurs de débit supérieures à celles qui régnaient lors de l'injection et du début du transit du traceur). Une telle restitution mettrait alors en évidence un phénomène de diffluence dont la réalisation est tout à fait envisageable en conditions de moyennes à hautes eaux dans une zone de limite entre deux systèmes karstiques. Mais une telle restitution demanderait à être confirmée par la réalisation d'un nouveau traçage mettant en œuvre une masse de traceur plus élevée que celle injectée le 18 novembre 2002, dans des conditions hydrologiques de moyennes à hautes eaux, et une procédure d'échantillonnage et d'analyse conforme aux standards de qualité et de fiabilité actuellement définis pour ce type d'opération.

4) TRACAGE DE LA PERTE DU SOUCIS (TRACAGE 12-5 AVEYRON)

La masse d'uranine injectée, 500 g, a été fixée en tenant compte de la gamme des débits fréquemment observés à l'exutoire de Rouveyrol, non capté pour la production d'eau potable, où la probabilité de restitution du traceur paraissait assez élevée puisqu'un traçage réalisé le 7 juin 1971 à l'aide de 2000 g d'uranine y avait entraîné une restitution visible à l'œil nu.

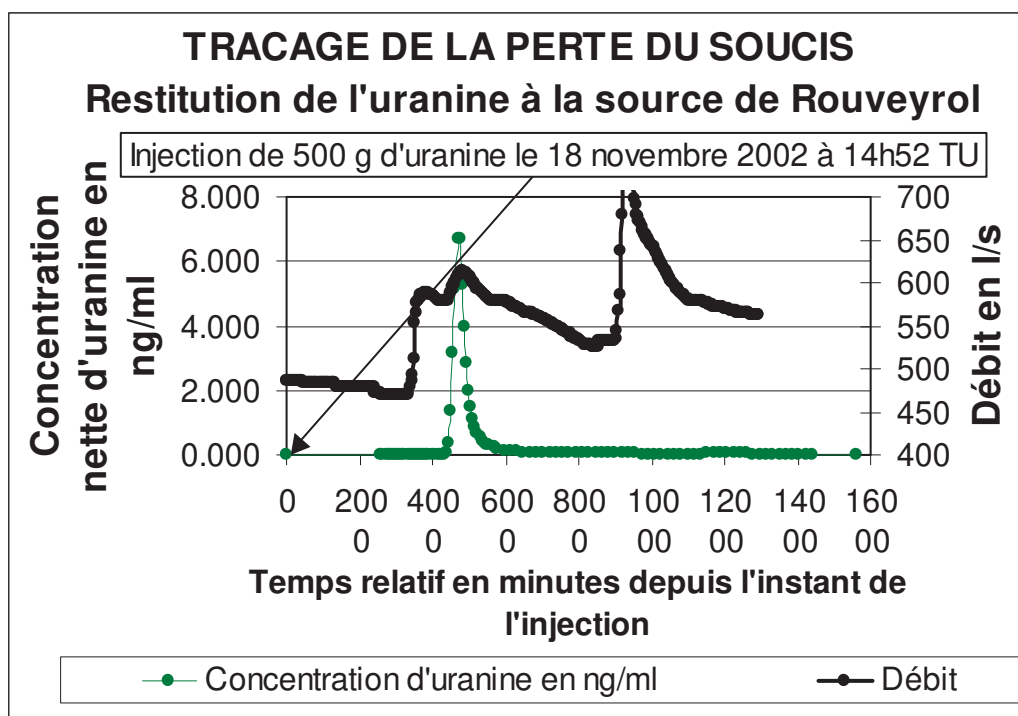


Fig. 9 : Traçage de la perte du Soucis . Restitution de l'uranine à la source de Rouveyrol.

La restitution du traceur est intervenue exclusivement à l'exutoire de Rouveyrol (fig. 9), confirmant les résultats des traçages qualitatifs antérieurs (POMMIE J., 1983), mais infirmant le résultat d'un traçage réalisé le 16 avril 1968 qui aurait donné lieu à une restitution à la source de l'Aveyron, indiquée sur les cartes géologiques à 1/50 000 Sévérac-le-Château (ALABOUVETTE B. et al., 1990., PALOC H., 1990) et Saint-Beuzély (MENNESSIER G., COLLOMB P., 1986 ; ASTRUC J.-G., ROCHE J., 1986).